

Le cours du gaz baisse ? Les députés augmentent la taxe sur le gaz...

écrit par Maxime | 2 janvier 2024



En voilà de la compassion pour le peuple français, de la part de ceux qui, à force de démagogie, gagnent 7500 euros d'argent de poche par mois (+ les extras...) pour occuper un poste que leurs réelles capacités professionnelles ne leur permettraient pas d'occuper...

Cela fait des mois, des années sous Macron qu'on se fait massacrer le budget sous couvert d'envolée des cours du gaz.

Des hausses continues, même quand le cours baissait, était divisé par 5 !

<https://resistancerepublicaine.com/?s=prix+gaz>

Beaucoup ont vu leur facture doubler, pendant que l'électricité, l'eau, les taxes foncières, les carburants, et j'en passe, ne sont pas en reste..

Loin de nous faire bénéficier de la baisse du cours, le Parlement en profite pour augmenter l'accise basée sur le gaz...

Autant dire qu'ils ont décidé de mener la guerre aux provinciaux des campagnes profondes, des villes en déclin, où l'immobilier moins cher qu'ailleurs (parce que les revenus sont moins élevés qu'ailleurs) permet d'avoir une maison ancienne d'une taille correcte qui ne peut guère être chauffée qu'au gaz ou à l'électricité depuis que le fioul est interdit..

Des zones du territoire où l'on peut certes se loger dans des logements pas trop petits mais au prix de l'isolement géographique, des déserts médicaux, culturels et commerciaux, et autres joyusetés.

C'est bien là que Marine le Pen fit ses meilleurs scores à chaque élection présidentielle, ces zones « reculées » où l'on ne trouve que bien peu d'entreprises pour faire les fameuses rénovations énergétiques, si bien que ce manque de concurrence permet à ces entreprises de fixer des prix élevés, prohibitifs pour une grande partie de la population, malgré l'aide de « la Prime rénov » qui, de toute façon, est un mécanisme lourd à mettre en oeuvre et peu généreux face à la réalité des tarifs...

Pour les citoyens des métropoles ayant plébiscité Macron, pour les occupants des cités, il n'y a pas d'enjeu réel car chauffer un appartement de 20 m² ne va normalement pas chercher très loin. Pour les autres, on n'est pas loin du racket...

On mesure à nouveau l'absence d'empathie de la Macronie pour le peuple français enraciné... Pas de bons sentiments à notre égard, là où on nous sommes d'en avoir toujours plus pour les migrants, les Ukrainiens etc.

De plus, le tarif de la prestation de distribution va aussi augmenter, dans une proportion qui n'est pas encore révélée.

S'agissant de l'accise, pour une consommation moyenne de 30 000 kwh, il faudra compter 240 euros de plus par an.

Alors, toujours pas de Révolution en 2024 ?

Gaz : avec la fin du bouclier tarifaire, une taxe presque doublée au 1er janvier

La taxe acquittée par les fournisseurs de gaz, l'accise, doit doubler ce lundi 1er janvier, du fait de la suppression du bouclier tarifaire. Ce qui implique une augmentation de la facture pour les abonnés.

Le tarif normal de l'accise sur les gaz naturels à usage combustible va passer à 16,37 euros le mégawattheure (MWh) dès le 1er janvier. Un des impôts payés par les fournisseurs de [gaz naturel](#), l'accise, va presque doubler au 1er janvier 2024, concrétisant [la sortie du bouclier tarifaire annoncée par le gouvernement](#), ce qui devrait mécaniquement faire [augmenter la facture pour les abonnés](#), rapporte l'AFP.

Le tarif normal de l'accise sur les gaz naturels à usage combustible, qui a remplacé depuis 2022 la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel, va passer à 16,37 euros le mégawattheure (MWh) dès le 1er janvier, contre 8,45 euros actuellement, selon un arrêté publié samedi au Journal officiel. Ce tarif correspond au plafond autorisé par la loi de finances 2024, publiée le même jour au Journal officiel.

Par comparaison, le cours de référence du gaz naturel sur le marché européen était d'environ 32 euros/MWh vendredi, après avoir largement dépassé 100 euros en 2022, avec des pics à plus de 300 euros.

Hausse de 0,8 centimes par kWh

« Pour la moitié des abonnés au gaz qui ont opté pour une offre tarifaire à prix fixe, le relèvement de l'accise va induire une hausse de la facture de gaz de l'ordre de 8 euros du mégawattheure », explique à l'AFP Nicolas Goldberg, analyste spécialisé dans l'énergie au cabinet Columbus Consulting.

Les factures individuelles se présentant souvent en kWh, cela équivaut à une hausse de 0,8 centime par kWh. De nombreuses offres fixes actuelles sont proposées par les fournisseurs à un peu plus de 0,100 euro TTC, soit 10 centimes, par kWh.

L'autre moitié des abonnés a signé des offres fondées sur un indice, dit « **repère de vente** » établi tous les mois par la Commission de régulation de l'énergie.

(...) Une autre hausse pour le gaz se profile par ailleurs, qui sera aussi répercutée sur les factures : le tarif de distribution du gaz qui compte pour environ un quart de la facture finale augmentera au 1er juillet 2024 ; la Commission de régulation de l'énergie doit déterminer de combien, d'ici à début janvier ».

<https://www.ouest-france.fr/economie/energie/gaz-naturel/gaz-avec-la-fin-du-bouclier-tarifaire-une-taxe-presque-doublee-au-1er-janvier-e8f6ace4-a733-11ee-bd70-78fa15e16d04>